AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1965
FR0000120560-FS0820

22 août 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2017, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 août 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir indirectement 2 121 870 actions NEOPOST S.A. représentant autant de droits de vote, soit 6,14% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	31 448	0,09
Goldman, Sachs & Co. LLC	1 730 471	5,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	359 951	1,04
Total Goldman Sachs Group, Inc	**2 121 870**	**6,14**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEOPOST S.A. hors marché.

À cette occasion, la société Goldman, Sachs & Co. LLC a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

[1] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.